

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 24.1.1984
DECRET n° 84/113 /MTPS/DGTFP/DFP/08
Portant intégration et nomination de
Madame BANGOUNGA née KOUSSEHISSILA
Rosalie, dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement)-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
DGB (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°
64/165 du 22/5/1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseigne-
ment ;
DCF (/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/51/FP-Ba du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-B. du 24/2/1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/544 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 0055/MEN/DCAS/DFAA du 13/1/1983 du Direc-
teur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le
dossier de l'intéressée ;
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

DECRET

.../...

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/9/1967 susvisé, Madame BAHOUNGA née KOUSSSEMISSILA Rosalie, née le 11/5/1958 au Dispensaire de Mindouli, titulaire de la Licence d'Enseignement en Sciences et Techniques Commerciales session de 1981 et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique session de 1982, obtenus à l'Université Marien NGOUANE, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur Certifié de 1^{er} Schelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1982 - 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission,

Le Ministre de la Culture, des Arts et
de la Recherche Scientifique,

J. B. TATILOUARD

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC 4
- DGTFP/DFP 3
- DGB 3
- DFP/BST 2
- DCF 1
- MEN 2
- DOSSIER 3
- INTERESSEE 1
- SGCM/DC 2./-